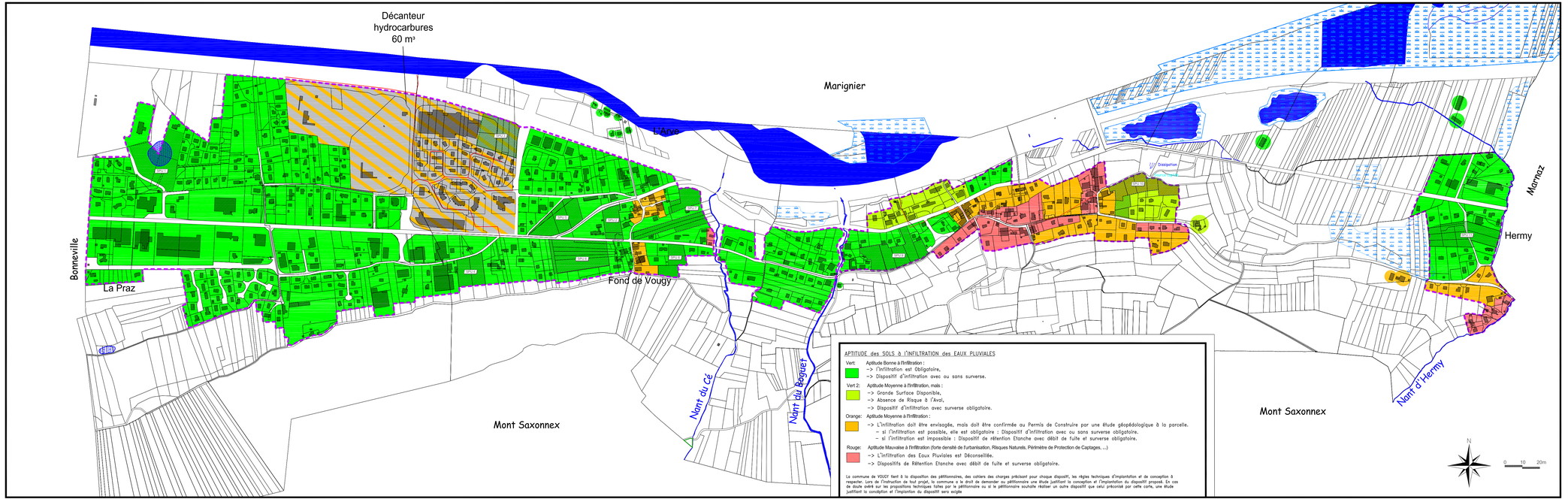

DEPARTEMENT de la HAUTE-SAVOIE

Commune de VOUGY

******

Zonage de l'assainissement

Volet : Eaux Pluviales

******

-Règlementation-

Zone de gestion individuelle :

Réglement 1

Gestion des EP à la parcelle

– La mise en place d'un dispositif de rétention / infiltration est obligatoire à l'échelle de la parcelle
– Se reporter à la légende "Aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales" pour identifier le dispositif à mettre en place

Réglement 2

Gestion à l'échelle de la zone

– La mise en place d'un dispositif de rétention / infiltration est obligatoire à l'échelle de la zone
– Se reporter à la légende "Aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales" pour identifier le dispositif à mettre en place

Zone de gestion collective:

Réglement 3

Zone de Gestion collective

L' augmentation de débits de pointes est compensée par la mise en place d' ouvrages (Bassin de rétention-infiltration) permettant une gestion des EP collective

Réseaux:

Réseau EP existant

Fossé

Divers:

PLU (U et AU)

Zone d'urbanisation potentielle

Réseau Hydrographique

Plan d'eau

Zone Humide-terrain

Zone Humide-inventaire départemental

Date: Février 2014
Echelle: 1/ 5 000
Fichier: Zonage asst_EP_Vougy.dwg
Dessin: S. BRUN

NICOT INGÉNIEURS CONSEILS
Parc Altalis, 57 rue Cassiopée
74650 ANNECY – CHAVANOD
Tel: 04.50.24.00.91/Fax: 04.50.01.08.23
www.eau-assainissement.com
E-mail: contact@nicot-ic.com
EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

<<Origine Cadastre (C) Droits de l'Etat réservés>> <<Diffusion R.G.D. 74 – Reproduction interdite>>